



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Limitations de vitesse

Question écrite n° 39321

Texte de la question

M Gilbert Gantier demande à M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports s'il ne considère pas qu'il conviendrait d'imposer une vitesse minimale de 90 ou 100 kilomètres à l'heure sur les autoroutes comme cela se fait déjà dans certains pays étrangers. En effet, il apparaît que la sécurité peut être gravement menacée par la présence d'un véhicule roulant à faible vitesse au milieu d'un trafic plus rapide, même s'il tient régulièrement sa droite et, a fortiori, si tel n'est pas le cas.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39321

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1725